



ANNULÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC

Nouvelle assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 286-2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil du 10 mars 2026, le Conseil a adopté le projet de règlement numéro **286-2026** régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments;

QUE l'ensemble du territoire de la Municipalité est visé par le projet de règlement;

QU'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 14 avril 2026;

QU'il y a lieu de tenir une nouvelle assemblée publique de consultation sur le projet de règlement aux fins de préciser la portée de son application;

QU'une nouvelle **assemblée publique de consultation** sur le projet de règlement se tiendra le **mardi, 12 mai 2026 à 19 h 30** au Centre socioculturel situé au 808, route Principale;

QU'en vertu de l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, au cours de cette assemblée, le contenu du projet de règlement sera expliqué et les personnes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendues;

QUE le projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire;

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture (lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30), ainsi que sur le site Internet de la Municipalité : <https://tressaintredempteur.ca/services-aux-citoyens/reglements/>.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 29 avril 2026.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière